|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.9** | **Révision 2 du Document C17/56-F** |
| **4 mai 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| rapport du directeur du bdt sur la Préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport vise à informer le Conseil de l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17).Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** des mesures prises en vue de la CMDT-17 et à **approuver** la recommandation figurant dans la conclusion.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Numéro 141 de la Constitution de l'UIT*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015),[*Numéros 42 et 213 de la Convention de l'UIT, Chapitre 1 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015),[*Résolutions 72, 77 et 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015)et[*Résolution 31 (Rév.Hyderabad, 2010) de la CMDT*](https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/WTDC14/WTDC14-FinalReport-E.pdf) |

# 1 Contexte

1.1 Le numéro 141 de la Constitution de l'UIT dispose qu'il se tient entre deux Conférences de plénipotentiaires une conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT).

1.2 Conformément à la Résolution 77 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, il a été décidé de tenir la CMDT en novembre-décembre 2017.

1.3 La Résolution 72 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires souligne l'importance de la coordination des plans stratégique, financier et opérationnel pour mesurer les progrès enregistrés en ce qui concerne la réalisation des objectifs et des buts de l'UIT.

1.4 Dans sa Résolution 31 (Rév.Hyderabad, 2010), la CMDT exprime la ferme conviction que la coordination des travaux préparatoires du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) au niveau régional pour les six régions constitue un grand avantage pour les Etats Membres.

# 2 Lieu, durée, dates, thème et projet d'ordre du jour de la CMDT-17

2.1 A sa session de 2016, le Conseil de l'UIT a pris note avec satisfaction de l'invitation officielle du Gouvernement argentin en vue de tenir la CMDT-17 à Buenos-Aires, du 9 au 20 octobre 2017, et a approuvé le lieu précis et les dates exactes de cette conférence.

2.2 Conformément au numéro 213 de la Convention de l'UIT, le Conseil a également approuvé le projet d'ordre du jour de la CMDT-17, reproduit dans le Document [C16/56(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0056/en). Le Conseil s'est félicité du thème proposé pour la CMDT-17, à savoir "Les TIC au service des Objectifs de développement durable" ("ICT➃SDGs") et a noté que ce thème témoignerait au monde extérieur du fait que l'UIT se conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030, arrêté par les chefs d'Etat et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies.

2.3 Dans la [Lettre circulaire N° 16/23](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0023/en) en date du 26 mai 2016, les Etats Membres de l'UIT ont été invités à confirmer par écrit leur accord en ce qui concerne les dates exactes et le lieu précis ainsi que le projet d'ordre du jour de la CMDT-17 avant le 27 juin 2016.

2.4 Dans la [Lettre circulaire N° 16/29](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0029/en) en date du 30 juin 2016, les Etats Membres de l'UIT ont été informés que la consultation menée comme indiqué ci-dessus avait reçu l'accord de la majorité requise des Etats Membres de l'UIT, conformément aux numéros 42 et 213 de la Convention de l'UIT.

2.5 Dans la [Lettre circulaire N° 16/37-SG/BDT](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0037/en) en date du 6 juillet 2016, les Etats Membres de l'UIT ont été invités à envoyer leurs délégations à la CMDT-17 et ont été informés que cette invitation avait également été envoyée aux Membres du Secteur de l'UIT-D, aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT ainsi qu'à toutes les organisations, institutions et entités concernées.

2.6 En janvier 2017, le Gouvernement argentin a informé l’UIT que la CMDT-17 se tiendrait à l’hôtel Hilton à Buenos Aires.

2.7 Les négociations entre la République Argentine et l’UIT concernant la tenue, l’organisation et le financement de la CMDT-17 se sont achevées avec succès par la signature, le 20 avril 2017, de l’accord de pays hôte.

# 3 Réunions préparatoires régionales

3.1 Conformément à la Résolution 31 (Rév.Hyderabad, 2010) de la CMDT, le Bureau de développement des télécommunications (BDT) a organisé une Réunion préparatoire régionale (RPM) par région.

3.2 L'objectif des six RPM était de définir des priorités au niveau régional pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

3.3 Toutes les RPM ont dûment tenu compte des résultats de la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï depuis 2014 et ont principalement axé leurs débats sur les questions, les thèmes et les sujets prioritaires, ainsi que les initiatives régionales, à inclure dans le Plan d'action de Buenos Aires Action (BaAP).

3.4 Le BDT et le GCDT ayant commencé les travaux préparatoires dès 2015 et 2016, les documents essentiels ci-après ont été soumis aux six RPM pour observations complémentaires:

• Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020‑2023.

• Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D.

• Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17.

• Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT).

• Rapport sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT.

3.5 La **Réunion préparatoire régionale pour la Communauté des Etats indépendants (RPM-CEI)** a été organisée par le BDT en collaboration avec le Comité d'Etat des technologies de l'information et des communications de la République kirghize à Bichkek (République kirghize) du 9 au 11 novembre 2016, à l'invitation du Gouvernement de la République kirghize.

3.6 L'un des principaux résultats de la RPM-CEI a été l'approbation des cinq projets d'initiatives régionales suivants:

• Développement de la cybersanté, afin de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

• Utilisation des télécommunications/TIC afin d'assurer une éducation inclusive, équitable, sûre et de qualité, notamment en améliorant les connaissances des femmes dans le domaine des TIC et de l'administration publique en ligne.

• Développement et réglementation de l'infrastructure de l'infocommunication pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs et résilients.

• Surveillance de l'état écologique ainsi que de la présence et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

• Promouvoir des solutions novatrices et des partenariats pour la mise en oeuvre des technologies liées à l'Internet des objets et leur interaction dans les réseaux de télécommunication, y compris les réseaux 4G, les réseaux IMT-2020 et les réseaux de prochaine génération, au service du développement durable.

3.7 La **Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique (RPM-AFR)**, organisée par le BDT en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des TIC, s'est tenue à Kigali (République du Rwanda) du 6 au 8 décembre 2016, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Rwanda.

3.8 La RPM-AFR a formulé plusieurs propositions en vue de mettre à jour les initiatives régionales existantes, de façon à tenir compte des nouvelles technologies et des tendances qui se font jour. Les propositions étaient axées sur les domaines et priorités ci‑après:

• Renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

• Renforcement et harmonisation des cadres politiques et réglementaires.

• Infrastructure large bande et interconnectivité intelligentes et durables pour un accès équitable pour tous en Afrique.

• Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique.

• Renforcement de la sécurité de l'infrastructure des TIC et instauration de la confiance dans l'utilisation des applications des télécommunications/TIC.

• Fourniture d'un appui à des pôles d'innovation centrés sur les TIC en Afrique.

• Appui politique, réglementaire et technique et programmes de formation spécialisés aux fins du renforcement des capacités pour certaines initiatives phares relatives au projet Smart Africa.

3.9 La **Réunion préparatoire régionale pour la région des Etats arabes (RPM-ARB)** a été organisée par le BDT en collaboration avec les Ministère des communications et des technologies de l'information et la National Telecommunications Corporation (NTC) du Soudan à Khartoum (Soudan), du 30 janvier au 1er février 2017, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Soudan.

3.10 L'un des principaux résultats de la RPM-ARB a été l'approbation des cinq projets d'initiatives régionales suivants:

• Environnement, changements climatiques et télécommunications d'urgence.

• Confiance et sécurité dans l'utilisation des TIC.

• Inclusion financière numérique.

• Internet des objets, villes intelligentes et mégadonnées.

• Innovation et esprit d'entreprise.

3.11 La **Réunion préparatoire régionale pour la région Amériques (RPM-AMS)** a été organisée par le BDT, en collaboration avec la Commission nationale des télécommunications (CONATEL) du Paraguay, à Asunción (Paraguay) du 22 au 24 février 2017, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Paraguay.

3.12 L'un des principaux résultats de la RPM-AMS a été l'approbation des cinq projets d'initiatives régionales suivants:

• Communications pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes.

• Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique.

• Déploiement de l'infrastructure large bande, en particulier en milieu rural et dans les zones délaissées, et renforcement de l'accès large bande aux services et aux applications.

• Accessibilité, y compris financière, pour une région Amériques inclusive et durable.

• Développement de l'économie numérique, des villes et des communautés intelligentes (SCC), ainsi que de l'Internet des objets, et promotion de l'innovation.

3.13 **La Réunion préparatoire régionale pour la région Asie-Pacifique (RPM-ASP)** a été organisée par le BDT, en collaboration avec le Ministère des technologies de l'information et de la communication, à Bali (Indonésie), du 21 au 23 mars 2017, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République d'Indonésie.

3.14 L'un des principaux résultats de la RPM-ASP a été l'approbation des cinq projets d'initiatives régionales suivants:

• Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral.

• Tirer parti des TIC pour favoriser l'économie numérique et une société numérique inclusive.

• Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique.

• Créer un environnement politique et réglementaire propice.

• Contribuer à la mise en place d'un écosystème des TIC fiable et solide.

3.15 La **Réunion préparatoire régionale pour l'Europe (RPM-EUR)** a été organisée par le BDT à Vilnius (Lituanie), les 27 et 28 avril 2017, à l'aimable invitation de l'Autorité de régulation des télécommunications de la République de Lituanie.

3.16 L'un des principaux résultats de la RPM-EUR a été l'approbation des cinq projets d'initiatives régionales suivants:

• infrastructure large bande, radiodiffusion et gestion du spectre;

• approche axée sur l'utilisateur en vue d'élaborer des services pour les administrations nationales;

• accessibilité, y compris financière, et renforcement des capacités pour tous, dans l'optique de l'inclusion numérique et du développement durable;

• renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC;

• écosystèmes d'innovation centrés sur les TIC.

3.17 Toutes les RPM ont reconnu que les initiatives régionales de l'UIT-D constituent un mécanisme efficace pour favoriser la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

3.18 Toutes les RPM ont établi un ensemble de propositions sur les questions prioritaires pour les régions concernées qui serviront de point de départ à l'élaboration de contributions pour la CMDT-17. Celle-ci examinera les activités que devra mener l'UIT-D pendant la prochaine période quadriennale (2018‑2021).

3.19 Une Réunion de coordination des réunions préparatoires régionales aura lieu à Genève le 8 mai 2017, pour regrouper les résultats des RPM dans un même rapport. Ce rapport de synthèse sera soumis à la réunion du GCDT qui se tiendra du 9 au 12 mai 2017.

3.20 Tous les documents relatifs à chaque RPM et RDF, notamment les invitations, l'ordre du jour, les contributions reçues et les rapports des réunions, sont accessibles sur le site web de chaque manifestation à l'adresse: [http://www.itu.int/en/itu‑d/conferences/wtdc/wtdc17/pages/rpm.aspx](http://www.itu.int/fr/itu-d/conferences/wtdc/wtdc17/pages/rpm.aspx).

3.21 Le projet de structure de la CMDT-17 a également été examiné par toutes les RPM et une version actualisée, établie à partir de ces discussions, a été publiée dans le Document TDAG17‑22/12.

# 4 Déclarations de politique générale présentées au Segment de haut niveau

Le Segment de haut niveau de la CMDT est une tribune privilégiée qui réunit des représentants de haut rang des Etats Membres, afin qu'ils expriment leurs vues sur les nouvelles tendances du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication ainsi que sur les questions d'importance stratégique pour le développement de ce secteur. Il est suggéré que la **présentation de déclarations de politique générale lors de la CMDT-17 soit réservée aux ministres, aux vice-ministres, aux ministres adjoints ou aux directeurs de cabinet, et que la durée des déclarations soit limitée à un maximum de trois minutes, étant entendu que les déclarations dans leur intégralité seront postées sur le site web de la conférence**.

# 5 Manifestations parallèles

Des manifestations seront organisées en marge de la CMDT-17 sur le thème "Les TIC au service des Objectifs de développement durable" (ICT➃SDGs). On trouvera de plus amples informations sur ces manifestations à l'approche de la conférence.

# 6 Célébration du 25ème anniversaire de la création de l'UIT-D

A sa réunion de mars 2016, le GCDT a rappelé que l'année 2017 revêt une importance particulière pour l'UIT-D, dans la mesure où elle marque le 25ème anniversaire de la création de ce Secteur. Créé en 1992 par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle qui se tenait à Genève, l'UIT-D a grandement contribué, au cours des 25 dernières années, à la croissance et à l'expansion rapides des réseaux et des services de télécommunication/TIC. Il est prévu de mener à bien diverses activités pour célébrer ce 25ème anniversaire (voir le Document TDAG-17-22/19).

# 7 Possibilités de parrainage

Le BDT propose à ses membres un certain nombre d'offres de parrainage dans le cadre du 25ème anniversaire de la création du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT ainsi que des manifestations parallèles qui seront organisées à l'occasion de la CMDT-17. Chaque offre de parrainage procure de très nombreux avantages et permet aux sponsors de mieux se faire connaître. Toutes les ressources mobilisées serviront à organiser les activités prévues dans les offres de parrainage et à mettre en oeuvre des projets et des initiatives, en particulier les initiatives régionales qui seront adoptées par la CMDT-17. Des précisions sur tous les avantages liés aux parrainages sont accessibles à l'adresse:[*www.itu.int/go/en/itudsponsorships*](http://www.itu.int/fr/ITU-D/Partners/Pages/Sponsorshipportal.aspx).

# 8 Conclusion

Les travaux se poursuivent au niveau du secrétariat pour faire en sorte que le processus préparatoire soit efficace et rationnel, de façon à assurer la réussite de la conférence. Le Conseil est invité à prendre note des travaux préparatoires en vue de la CMDT-17 et à approuver la recommandation suivante: **la présentation de déclarations de politique générale lors de la CMDT‑17 devrait être réservée aux ministres, aux vice-ministres, aux ministres adjoints ou aux directeurs de cabinet et la durée des déclarations devrait être limitée à un maximum de trois minutes, étant entendu que les déclarations dans leur intégralité seront postées sur le site web de la conférence.**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_